



## Communiqué de presse Centre Européen des Consommateurs Luxembourg

Luxembourg, le 23 août 2023

### Frais de péage en Italie

**Faire un roadtrip en Italie, c'est l'occasion idéale pour admirer des paysages incroyables ! Mais, afin d'éviter de mauvaises surprises, il est important de bien s'informer avant de s'engager sur les autoroutes du pays.**

**En effet, le réseau autoroutier italien est payant : lorsque vous passez au péage et que vous prenez un ticket, vous concluez un contrat privé avec le concessionnaire de l'autoroute.**

**Certains consommateurs, résidants au Grand-Duché du Luxembourg, en ont subi les conséquences, en recevant, quelques mois après leur retour de vacances, une facture, pouvant aller jusqu'à 344€ et se sont adressés par la suite au Centre Européen des Consommateurs (CEC). Le CEC Luxembourg souhaite donc sensibiliser et informer les consommateurs à ce sujet.**

#### Comment payer les péages ?

Plusieurs options sont possibles : par carte bancaire, par Telepass, par cash, ou par viacard. Cette dernière est soit une carte prépayée, soit une carte liée à votre compte bancaire, qui permet le paiement électronique des péages sur les autoroutes italiennes.

Pour chaque option de paiement, il y a des postes de péage dédiés, il vous faudra donc utiliser la voie appropriée.

#### Des problèmes avec le paiement du péage ? Comment les résoudre !

Si vous rencontrez des difficultés lors du paiement du péage, il est conseillé d'obtenir et de conserver le rapport de péage impayé (= ticket RMPP), qui peut être retiré directement au poste de péage. Avec ce rapport, il est possible de payer la redevance de péage en ligne et sans frais dans un délai de 15 jours.

Le non-paiement d'un péage constitue une rupture du contrat avec le concessionnaire de l'autoroute. Selon le Code civil italien, la demande de paiement des péages impayés doit être envoyée dans un délai de dix ans.

En cas de non-paiement dans les 15 jours, vous recevrez une demande de paiement par une agence de recouvrement au nom du concessionnaire, avec des frais supplémentaires tels que des intérêts, des frais administratifs et de recouvrement, ainsi que les frais d'affranchissement pour l'envoi de lettres recommandées au propriétaire du véhicule.



Si vous pensez que le paiement de la redevance de péage n'est pas dû parce que vous l'avez déjà payé ou que vous n'avez jamais été en Italie, vous devez contacter l'agence de recouvrement pour contester le paiement, et fournir les preuves de votre demande.

Le non-paiement du péage constitue une infraction au Code de la route, et peut coûter de 87,00 euros à 344,00 euros. Dans ce cas, la contravention doit être notifiée par la police, dans un délai de 360 jours après l'infraction.

Vous pouvez choisir de payer une amende réduite de 30 % dans les cinq jours suivant la notification ou le montant total dans les 60 jours. Passé ce délai, il vous est demandé de payer le double du montant.

Le CEC Luxembourg reste à la disposition des consommateurs pour toute demande d'information ou d'accompagnement, par téléphone au +352 26 84 64-1 ou par email à [info@cecluxembourg.lu](mailto:info@cecluxembourg.lu).

### À propos de nous – [www.cecluxembourg.lu](http://www.cecluxembourg.lu)

Le Centre Européen des Consommateurs GIE Luxembourg (CEC Luxembourg) fait partie d'un réseau de 29 Centres Européens des Consommateurs (European Consumer Centres Network ECC-Net) établi dans tous les pays membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège. Le réseau ECC-Net coopère également avec le Centre International des Consommateurs au Royaume-Uni. Nous informons les consommateurs à propos du droit européen de la consommation et les assistons dans le règlement de litiges de consommation à caractère transfrontalier. Nos services sont gratuits. Le CEC Luxembourg est soutenu financièrement par la Commission européenne, l'État luxembourgeois (Ministère de la Protection des consommateurs) ainsi que par l'ULC.

### Contact Presse

Laura Haas, Juriste au [Centre Européen des Consommateurs Luxembourg](http://www.cecluxembourg.lu)

Mail : [haas@cecluxembourg.lu](mailto:haas@cecluxembourg.lu)- Tél.: +352 268 464 610 ou +352 621 969 221